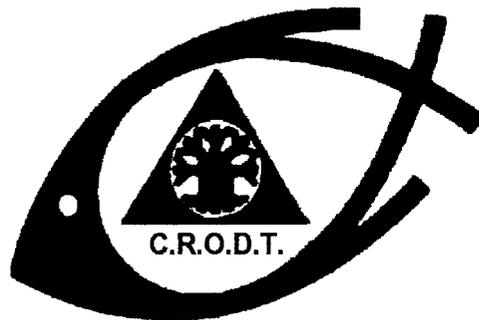


OC 0000 98

**Le régime alimentaire du poulpe
(*Octopus vulgaris*) sur les côtes du Sénégal**

par
Alassane DIENG, Moussa BAKHA YOKHO et Djiby DIOP



ARCHIVES
SCIENTIFIQUES

CENTRE DE RECHERCHES Océanographiques DE DAKAR - THIAROYE

N° [REDACTED] 0

8

* INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES *

janvier 2000

**LE REGIME ALIMENTAIRE
DU POULPE (*Octopus vulgaris*)
SUR LES COTES DU SENEGAL**

par

Alassane DIENG¹, Moussa BAKHAYOKHO¹ et Djiby DIOP¹

¹ Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT/ISRA) B.P. 2211 - Dakar

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION..3
I. MATERIEL ET METHODE..	3
I.1. Périodes et zones d'étude	3
I.2. Echantillonnage	3
I.3. Matériel utilisé	3
I.4. Paramètres relevés et méthodes d'étude	4
I.5. Discussion sur le matériel et les méthodes	4
II. RESULTATS..5
2.1 Répartition spatiale des proies	6
2.2 Evolution temporelle de la composition du régime alimentaire	7
2.3 Répartition des proies en fonction de la bathymétrie	8
2.4 Répartition des proies suivant la nature du fond
2.5 Régime alimentaire du poulpe selon la taille	10
2.6 Régime alimentaire du poulpe selon le sexe	11
2.7 Régime alimentaire du poulpe femelle selon la maturité sexuelle	11
III. DISCUSSION ET CONCLUSION..	12
BIBLIOGRAPHIE..	14

INTRODUCTION

Le poulpe commun (*Octopus vulgaris*) est un mollusque céphalopode benthique répandu dans les eaux sénégalaises. Son exploitation par les chalutiers qui date du début des années 1970, s'est étendue à la pêche artisanale sur tout le littoral à partir de 1986 (Bakhayokho, 1997). En effet, en 1986, les côtes sénégalaises ont été envahies par le poulpe commun, et durant cette année, il a fait l'objet de captures très importantes, estimées à 25 000 tonnes (Caverivière, 1990).

Des recherches faites par divers auteurs dans différentes régions du monde ont montré qu'*Octopus vulgaris*, une fois recruté dans les pêcheries, se nourrissait essentiellement de mollusques bivalves, de crustacés et de poissons ; la prévalance de ces proies variant cependant en fonction des zones et des saisons (Nigmatullin et Ostapenko, 1976 ; Guerra, 1978 ; Hatanaka, 1979 ; Baddy, 1993).

Au large des côtes sénégalaises, très peu d'études ont été réalisées sur le poulpe (Gérard, 1987 ; Caverivière, 1990 et 1993). Pour pallier cette insuffisance, nous nous proposons d'analyser les contenus stomacaux de cette espèce, obtenus lors de campagnes en mer que nous avons réalisées à bord du navire de recherches océanographiques, Louis SAUGER, pendant la saison chaude en septembre 1989 et pendant la saison froide en février 1990. La présente note apporte ainsi une première contribution à la connaissance de l'alimentation du poulpe au large du Sénégal.

I. MATERIEL ET METHODE

7.1. Périodes et zones d'étude

Les données d'analyse sont issues de campagnes effectuées à bord du navire de recherches océanographiques Louis SAUGER, un chalutier polyvalent de pêche arrière de 36,6 m de longueur hors-tout. Ces sorties ont été programmées comme suit : du 04 au 09 septembre 1989 pour la Casamance et du 13 au 27 février 1990 sur l'ensemble du plateau continental sénégalais.

7.2. Echantillonnage

Le plan d'échantillonnage adopté consiste à effectuer des chalutages le long de radiales. Les radiales sont choisies de manière à traverser des stations de différentes profondeurs et de divers types de fond. Lors de la campagne de 1989, 42 traits de chalut de 15 mn ont été effectués en Casamance. Lors de celle de 1990, 86 coups de chalut de 30 mn ont été donnés (36 au Nord, 48 au Centre ou Petite Côte et 12 en Casamance).

1.3. Matériel utilisé

L'engin de pêche utilisé est un chalut de fond standard, de type poisson. Ce chalut à grande ouverture verticale mesure 27 m à la corde de dos et 38 m au bourrelet. Des rondelles en caoutchouc de près de 15 cm de diamètre et une chaîne pesant 80 kg sont associées au bourrelet. Le cul du chalut, protégé par un tablier en caoutchouc, a une maille de 25 mm de

cote (Caverivière et Thiam, 1992). Afin de mieux l'adapter aux caractéristiques des poulpes, le grément a été modifié en rajoutant une deuxième chaîne de 26 kg sur le devant de l'ouverture pour mieux racler le fond. Du matériel de dissection (ciseaux, couteaux, pinces) ainsi que deux balances de précision au gramme près ont été embarqués.

Le matériel biologique utilisé s'élève à 501 poulpes dont 317 en 1989 en Casamance et 184 en 1990 dont 56 au Nord, 46 sur la Petite Côte et 82 en Casamance. La quasi-totalité des poulpes capturés au chalut en 1989 et en 1990 a été traitée à bord du bateau. En effet, la digestion étant un processus rapide qui se poursuit après la mort, l'animal est disséqué aussitôt après capture. L'estomac est séparé du tube digestif puis ouvert et son contenu est vidé et analysé à même le pont.

1.4. Paramètres relevés et méthodes d'étude

Les paramètres biologiques relevés sont :

- le poids individuel, exprimé en grammes ,
- le sexe, déterminé par retournement du manteau ou par examen du 3^{ème} bras droit hectocotylisé chez les mâles ;
- la maturité sexuelle, déterminée uniquement pour les femelles, qui comprend 4 stades : immature, en maturation, mature et post-ponte ;
- les contenus stomacaux, qui sont analysés à l'œil nu.

Différents paramètres sont également relevés dans les fiches de chalutage : la zone de pêche prospectée, le numéro du trait de chalut, la date, l'heure de début, l'heure de fin et la durée du trait, les positions de début et de fin du trait (latitude et longitude), la profondeur (en m) et la nature du fond prospecté, la vitesse en noeuds (milles/heure) et la course en degrés. D'autres informations telles que la radiale suivie, la distance par rapport à la côte exprimée en milles nautiques et les avaries survenues lors des opérations sont également notées.

Pour l'étude du régime alimentaire, nous avons déterminé :

- la fréquence de chaque proie, en pourcentage du contenu stomacal, par le décompte du nombre d'estomacs contenant la proie ;
- la composition du régime alimentaire et ses variations spatio-temporelles, suivant la zone de pêche, en fonction de la bathymétrie, de la nature du fond, de la taille, du sexe et du stade de maturation sexuelle.

Concernant la classification en poids, nous avons choisi : les petits poulpes pesant au plus 600 g, les poulpes moyens dont le poids varie entre 600 g et 1300 g, les poulpes de grande taille dépassant 1300 g

7.5. Discussion sur le matériel et les méthodes

Différentes méthodes peuvent être utilisées pour déterminer le régime alimentaire du poulpe l'analyse des contenus stomacaux, l'analyse de déjections d'individus sur la côte, les observations in situ en mer. Les deux dernières méthodes sont onéreuses et difficiles à réaliser. D'après Nixon (1987), l'analyse des contenus stomacaux demeure la méthode la moins

coûteuse et, de toutes, est celle qui fournit le plus d'informations, raison pour laquelle nous l'avons adoptée dans cette étude.

L'emploi de loupe binoculaire et / ou de microscope aurait aidé à mieux identifier les différentes espèces composant le régime alimentaire donc, à mieux affiner les résultats.

Le manque de données sur le régime alimentaire du poulpe au nord et sur la Petite Côte en 1989, ne nous a pas permis de faire la comparaison spatiale des résultats de cette année. Corrélativement, l'analyse comparative dans le temps n'a pu être faite que pour la Casamance.

La faiblesse de la taille des échantillons ainsi que la ponctualité des différentes périodes de prélèvement incitent à la prudence dans l'interprétation des résultats sur certains aspects.

II. RESULTATS

Les résultats de la dissection des 501 exemplaires, indiqués dans le tableau 1, montrent que 32 % des poulpes (soit 163) présentaient des estomacs vides. Sur les 338 estomacs restant, les contenus de 270 d'entre eux (soit 54 %) étaient encore à l'état solide, donc susceptibles d'être déterminés. Les 68 derniers poulpes étaient à un niveau de digestion trop avancé pour permettre l'identification des proies.

Tableau 1 Caractéristiques des échantillons de poulpes collectés en 1989 et 1990.

Date	Zone	Nombre d'individus	Contenus solides déterminés		Contenus liquides indéterminés		Estomacs vides	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
septembre 1989	Sud	317	167	53	35	11	115	36
février 1990	Nord	56	23	41	9	16	24	43
	Centre	46	25	54	14	30	7	15
	Sud	82	55	67	10	12	17	21
	Total 1990	184	103	56	33	18	48	26
Total général		501	270	54	68	14	163	32

L'analyse du contenu du tube digestif des animaux dont les proies ont été déterminées révèle une prédominance des crustacés avec 69,6 % du nombre total de proies identifiées. Le groupe des mollusques (bivalves, céphalopodes) représente 20,4 % et celui des poissons 9,3 %. Les échinodermes (oursins) n'occupent que 0,7 % de la ration alimentaire (fig. 1).

Parmi les crustacés, certains ont été identifiés avec plus de précision. Il s'agit de crabes (23,7 %), de bernard-l'ermite (10 %), de balanes (4,8 %), d'arthropodes (0,4 %), et de crevettes (0,4 %). Certains, dont l'identification du niveau taxonomique posait quelques

difficultés, ont été classés dans la rubrique « divers crustacés » ; ils représentent 30,4 % du total du régime alimentaire.

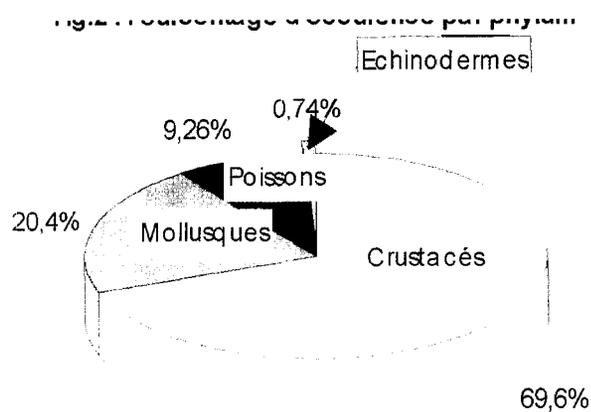


Figure 1.- Pourcentage d'occurrence par phylum

La proportion des mollusques bivalves ou jambonneaux (*Atrina sp. ou Pinna sp.*) s'élève à 19,3 %. Le reste de la composition du régime alimentaire de *Octopus vulgaris* est constitué de mollusques céphalopodes (seiche) avec un taux de 1,1 % (fig. 2).

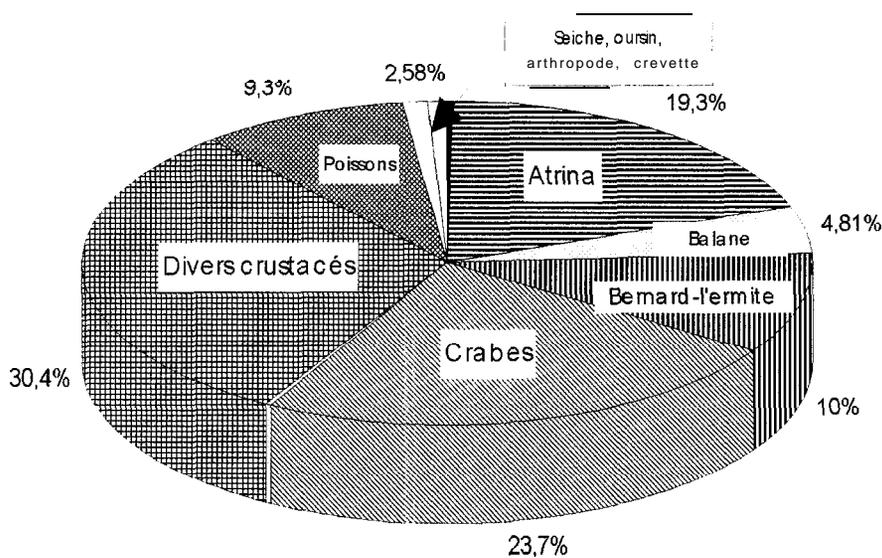


Figure 2.- Pourcentage d'occurrence par groupe d'espèces

2.7. Répartition spatiale des proies (fig. 3)

L'analyse de la répartition spatiale des proies en 1990 montre que le taux de consommation de crustacés toutes espèces confondues est plus élevé au sud (87,3%) et au

nord (78,3 %) qu'au centre (56,0 %) où le poisson prédomine. En effet, dans la zone centre, ce sont les poissons qui forment la part la plus importante du bol alimentaire avec 40,0 % contre 17,4 % au nord et 9,1 % au sud.

Au nord, après les «divers crustacés») (60,9 %), nous avons observé par ordre d'importance décroissante les poissons (17,4 %), les crabes (13,0 %), puis les crevettes et les seiches en proportions identiques (4,3 %).

En Casamance, c'est aussi le groupe des « divers crustacés » qui domine. Cependant, l'ordre est inverse entre les crabes (27,27 %) et les poissons (9,09 %), suivis par les balanes (5,45 %), les oursins (3,6 %) et les bernard-l'ermite (1,8 %).

Sur la Petite Côte, par contre, les crabes (32,0 %) et les « divers crustacés » (20,0 %) forment l'essentiel de la diète d'*Octopus vulgaris* après les poissons (40,0 %) ; les bernard-l'ermite et les seiches se partagent équitablement les 8,0 % restants.

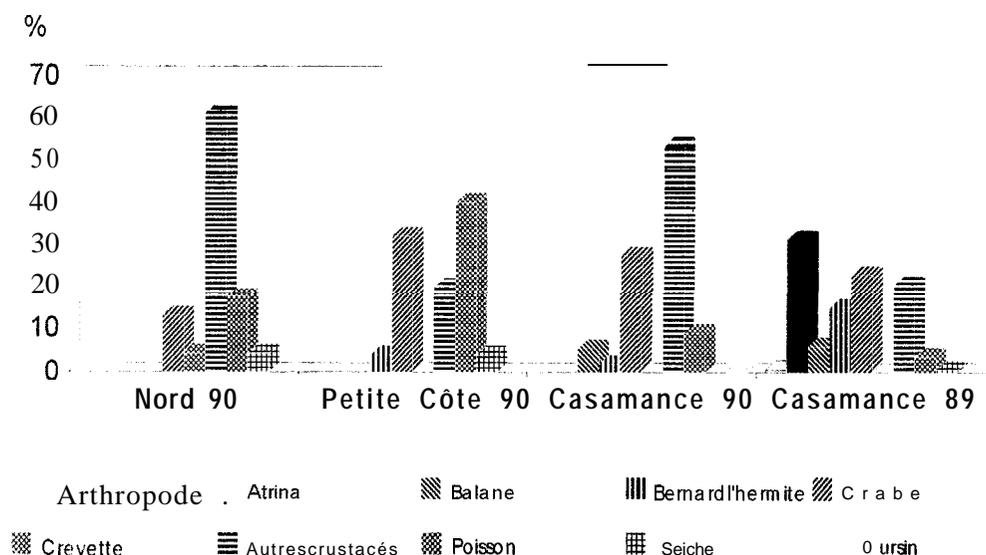


Figure 3.- Répartition spatio-temporelle du régime alimentaire du poulpe.

2.2. Evolution temporelle de la composition du régime alimentaire (fig. 3)

L'alimentation d'*Octopus vulgaris* en Casamance, présente une similitude entre 1989 et en 1990 : la prévalence des crustacés dans leur ensemble avec respectivement 62,9 % et 93,7 %. Des particularités se dégagent toutefois si nous analysons de plus près la composition par groupe d'espèces.

En effet, l'espèce *Atrina sp.* représente la base de la diète du poulpe en 1989 au sud avec 31,1 % ; viennent ensuite les crabes (22,8 %), les «divers crustacés» (20,4 %), les bernard-l'ermite (15,0 %), les poissons (3,6 %), les seiches et les arthropodes (0,6 %).

En 1990 par contre, aucune trace d'*Atrina sp.* n'a été décelée dans la zone sud. Les proportions des différents constituants de la nourriture du céphalopode (calculées au chapitre précédent) placent les crabes au premier rang, abstraction faite des «divers crustacés».

2.3. Répartition des proies en fonction de la bathymétrie

Il y a un certain étagement des proies dominantes en fonction des différentes strates de profondeur. En effet, les poissons dominent sur les petits fonds (10 - 20 m).

Entre 20 et 30 m, le genre *Pinna* est majoritaire tandis que les crabes sont prépondérants sur les fonds de 30-50 m. Au delà de 50 m de profondeur, le gros du régime est constitué de « divers crustacés » (fig. 4).

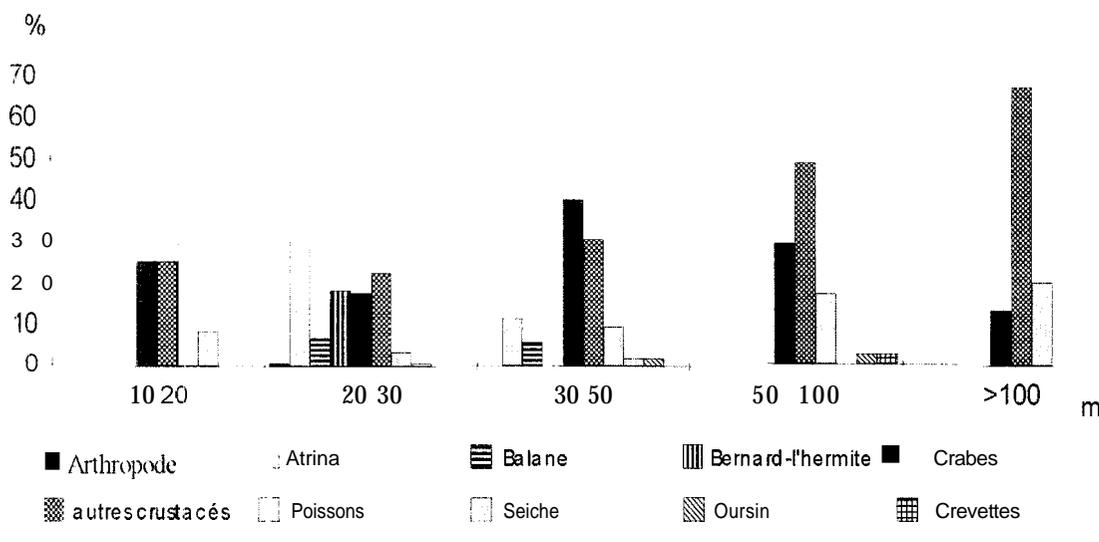


Figure 4.- Composition du régime alimentaire par strate de profondeur (m)

Sur les petits fonds (10-20 m) prospectés uniquement sur la Petite Côte en 1990, les poissons (41,6%) et les crustacés, crabes (25%) et le groupe des « divers crustacés » (25%) forment pour l'essentiel l'alimentation du poulpe. Nous notons aussi l'existence de seiche en proportion plus faible (8,3%).

Sur les fonds de pêche de 20-30 m de la Petite Côte et de la Casamance, les crabes puis les bernard-l'ermite prévalent au centre tandis que la diète du poulpe est dominée au sud pour moitié par des bernard-l'ermite et pour moitié par les « divers crustacés » en 1990.

L'évolution interannuelle (entre 1989 et 1990) de la composition du régime indique un remplacement d'*Atrina sp.* en Casamance par les bernard-l'ermite et les « divers crustacés ». Il faut toutefois noter qu'en 1989 en Casamance, le régime sur ces fonds (20-30 m) est composé de toutes sortes de proies, sauf d'oursins et de crevettes.

Sur les fonds moyennement profonds (30-50 m), la préférence du poulpe varie d'une zone à l'autre : les seiches au nord, les crabes au centre et les « divers crustacés » au sud en 1990.

En Casamance, comparativement à 1989 où le choix portait sur les crabes, ce sont les « divers crustacés » qui prédominent en 1990.

La composition de la nourriture du mollusque sur les fonds de 50- 100 m est sensiblement la même partout au Sénégal. Elle tourne essentiellement autour des « divers

crustacés)), des crabes et des poissons. Il s'y ajoute des crevettes et des oursins en faibles proportions.

Le groupe d'espèces constitué de «divers crustacés» est prépondérant au nord et au sud en 1990 alors que le centre est dominé par les poissons au cours de la même année. Nous remarquons ici une similitude dans la composition de l'alimentation entre le nord et la Casamance. une similitude déjà relevée lors de l'étude de la composition spatiale du régime alimentaire.

Nous avons constaté, comme sur les fonds de 30-50 m, un remplacement des crabes par les «divers crustacés» dans la zone sud aux mois de septembre 1989 et de février 1990.

Sur les fonds de plus de 100 m, visites dans la seule zone nord en 1990, la composition du régime alimentaire est la même que sur les petits fonds de la zone centre, à l'exception de la présence de seiche, avec toutefois des proportions différentes : «divers crustacés» 66,6 %, poissons 20 %, crabes 13,3 %.

2.4. Répartition des proies suivant la nature du fond

Sur la figure 5 retraçant l'évolution de la composition du régime alimentaire suivant la nature du fond, on note deux pics, correspondant à deux choix préférentiels. Sur la roche comme sur fond vaseux, les «divers crustacés» sont le premier choix ; le second choix est constitué respectivement par les crabes et l'espèce *Atrina sp.* Sur les fonds sableux, il y a une codominance de crabes et d'*Atrina sp.*

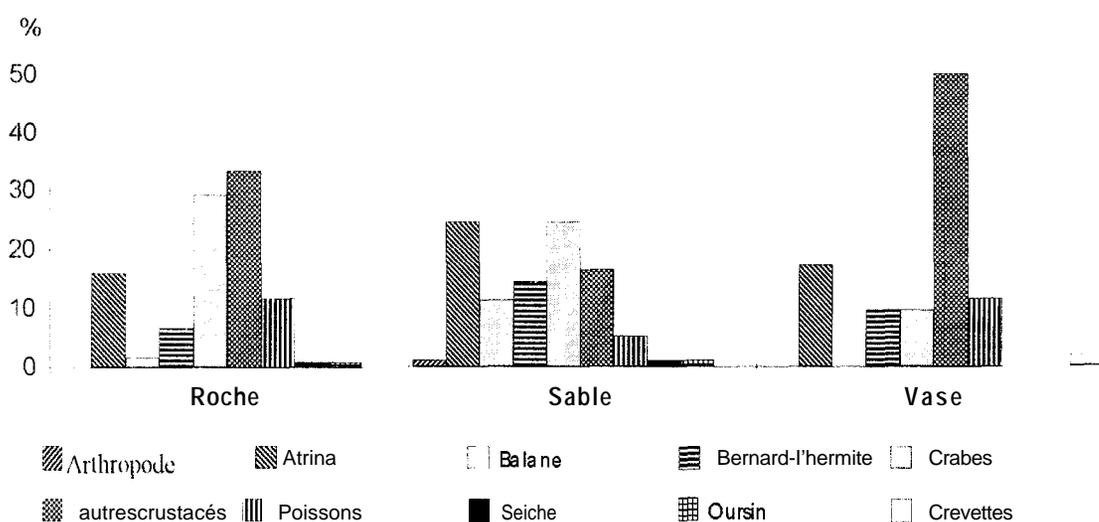


Figure 5.- Composition du régime alimentaire par type de fond

L'étude de la composition de la nourriture du céphalopode en fonction des variations de la topographie du milieu montre que sa préférence sur fonds rocheux varie suivant le site et la saison. En 1990, le choix portait sur les «divers crustacés» au nord et au sud ; au centre, il portait sur les poissons, comme cela a été signalé dans l'étude de l'évolution spatiale et sur les fonds de 50- 100 m. Au sud, les crabes sont préférés à l'*Atrina sp.* et aux «divers crustacés» en 1989, tandis qu'en 1990, le groupe des «divers crustacés» se substituent aux crabes.

Sur fonds meubles sableux, le préférendum du poulpe est le même que sur fonds durs (rocheux) au nord et au sud en 1990, à savoir les «divers crustacés» ; dans la zone centre, la préférence porte sur les crabes.

La variation interannuelle est marquée par une prédominance d'*Atrina sp.* en saison chaude 1989 en Casamance. Dans la même zone, la gamme de proie est légèrement plus vaste en 1990 qu'en 1989.

Sur fond vaseux, le groupe des «divers crustacés» constitue l'aliment préféré des poulpes en toute saison. Si la fourchette de proies rencontrées est riche et variée en été 1989, aucune proie n'est par contre rencontrée en saison froide 1990 en Casamance sur les fonds meubles vaseux, sur un total de 82 estomacs examinés.

2.5. Régime alimentaire du poulpe selon la taille

L'étude de la composition du régime alimentaire du poulpe en fonction de la taille a révélé que les petits poulpes (moins de 600 g) et les poulpes moyens (poids variant entre 600 et 1300 g) ont pour premier choix les «divers crustacés» et pour second choix *Atrina sp.* La sélection entre ces deux types de proies est plus nette chez les jeunes. Le poulpe adulte (plus de 1300 g) préfère le crabe et ensuite le poisson (fig. 6).

En saison froide de l'année 1990, les jeunes *Octopus* se nourrissent en majorité de «divers crustacés» et de poissons du nord au sud, avec toutefois une préférence plus marquée pour les poissons dans la zone centre. Durant l'été 1989, les poulpes de petites tailles ont surtout consommé des mollusques *Atrina sp.*, des bernard-l'ermite, des crabes et d'autres crustacés.

Les constituants majeurs du régime n'ont pas varié entre les jeunes individus et les individus moyens au nord et au sud en 1990 et dans le sud en 1989. Nous notons quand même plus de disponibilité ou un intérêt légèrement accru pour les «divers crustacés» et les seiches en Casamance au cours de l'année 1989. Sur la Petite Côte par contre, on note un délaissement des poissons en faveur des crabes en 1990.

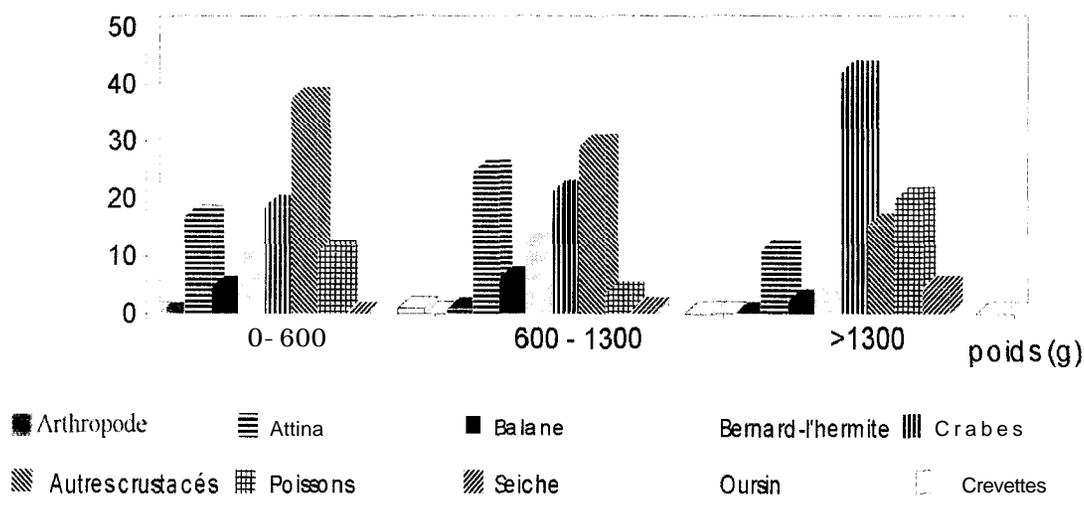


Figure 6.- Composition du régime alimentaire selon le poids du poulpe

Un changement notable de la nature des proies est observé chez les poulpes adultes. En saison froide de l'année 1990, les seiches deviennent la cible au nord et prennent une réelle importance sur la Petite Côte ; en Casamance, les crabes puis les poissons prennent le pas sur les «divers crustacés». Les bernard-l'ermite, qui existaient à l'état de traces, voient leur contribution à la nutrition des poulpes de grandes tailles devenir non négligeable, à l'inverse des balanes dont la part a chuté. Au large de la Casamance, on note chez les grands poulpes un report de la prédation d'*Atrina* vers les crabes.

2.6. Régime alimentaire du poulpe selon le sexe

La composition du régime alimentaire du poulpe est pratiquement identique chez les deux sexes ; à l'exception d'arthropodes et de crevettes décelés à l'état de traces uniquement chez les femelles (fig. 7). L'évolution spatio-temporelle de la composition du régime alimentaire n'indique pas non plus de différence entre les femelles et les mâles

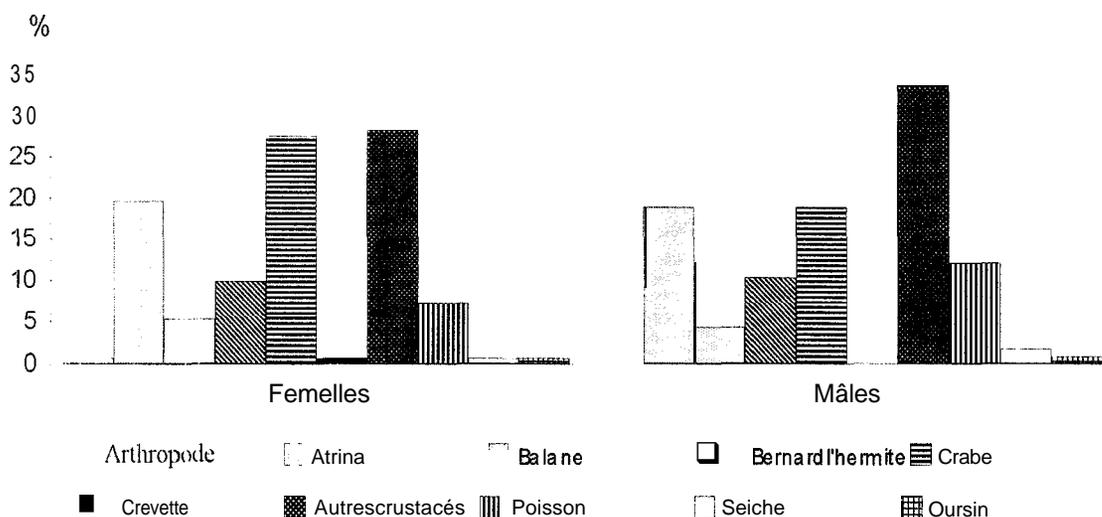


Figure 7.- Composition du régime alimentaire du poulpe en fonction du sexe

2.7. Régime alimentaire du poulpe femelle selon la maturité sexuelle

Parmi 3 14 femelles de poulpe étudiées, un peu plus de la moitié (52 %) de celles pesant moins de 600 g est en phase de maturation. Chez les individus dont le poids varie entre 600 g et 1300 g, le taux de femelles matures est de 45 %. La proportion de femelles en maturation atteint 54 %, la seule femelle en stade post-ponte est rencontrée dans cette classe. Le taux de femelles matures chez les individus pesant 1300 g et plus est de 91 % ; les 9 % restant sont en phase d'immaturité.

Le régime alimentaire du poulpe femelle est marqué globalement par une nette prévalence des «divers crustacés» chez les immatures. Pour les autres stades sexuels, le groupe d'espèces composé de crabes, d'*Atrina* et de «divers crustacés» est dominant. A ce groupe, s'ajoutent les bernard-l'ermite chez les femelles en phase de maturation sexuelle, et les balanes chez les individus matures (fig. 8).

En 1990, les «divers crustacés» dominaient dans la nourriture des immatures, sauf sur la Petite Côte où le poisson domine. Les individus en phase de maturation se nourrissent pour l'essentiel de crabes et de «divers crustacés». Les femelles mûres consomment des bernard-l'ermite et des poissons en Casamance et des crabes dans la zone centre.

La comparaison du régime des femelles entre 1989 et 1990 en Casamance révèle que :

- hormis les crabes, les individus immatures et ceux en maturation capturent soit des *Pinna* (1989), soit des « divers crustacés » (1990) ;
- la gamme de proies est plus diversifiée (crabe, «divers crustacés», balane, *Pinna sp.*) en 1989 qu'en 1990 (bernard-l'ermite, poissons).

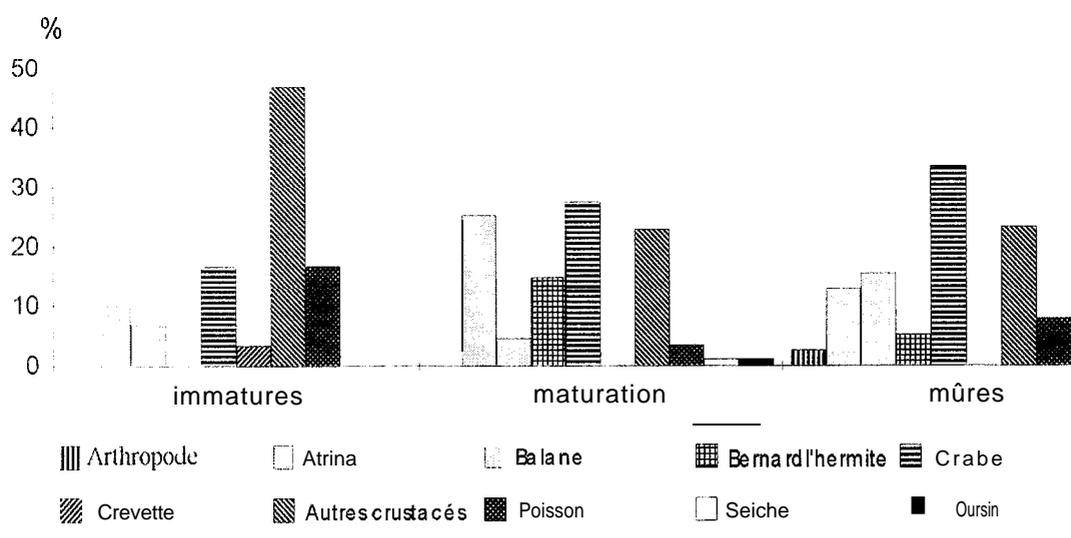


Figure 8.- Composition du régime alimentaire du poulpe femelle en fonction du stade de maturation sexuelle

III. DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats ont permis d'identifier les principaux groupes d'espèces proies des poulpes, En effet, seulement 14 % du contenu des estomacs ouverts n'ont pu être déterminés. Par contre, la méthode adoptée d'observation macroscopique est limitée en précision. Le taux élevé (30,4 % du régime) des «divers crustacés» pour lesquels l'identification des espèces n'a pu être établie, en est la parfaite illustration.

Ces résultats montrent par ailleurs que la composition du régime alimentaire des poulpes sur l'ensemble du plateau continental sénégalais est très variée, avec une prévalence des crustacés («divers crustacés», crabes, bernard-l'ermite, balane) suivis par les mollusques bivalves (*Pinna sp. ou Atrina sp.*) et les céphalopodes (seiche) puis par les poissons et les oursins

Les résultats de nos travaux confirment ceux déjà observés par Nigmatulin et Ostapenko (1976), par Hatanaka (1979), par Guérra (1978) et par Baddy (1993) sur les trois principaux groupes d'espèces proies du poulpe (*Octopus vulgaris*). Ils corroborent également les conclusions auxquelles ont abouti la plupart de ces auteurs sur l'ordre préférentiel accordé aux crustacés. Toutefois, Hatanaka (1979) et Baddy (1993) ont montré qu'*Octopus vulgaris*

se nourrit pour l'essentiel de mollusques gastéropodes et de bivalves respectivement au nord ouest de l'Afrique et à Agadir au Maroc.

La particularité de nos résultats réside dans le deuxième rang occupé par les mollusques (bivalves et céphalopodes), si l'on sait que cette position est occupée par les poissons dans la plupart des recherches ci-dessus citées, les crustacés étant en général au premier rang

Les faits à retenir en ce qui concerne la répartition spatiale sont d'une part la domination du groupe des «divers crustacés» au nord et au sud, suivi, selon la zone, soit par les poissons soit par les crabes, d'autre part, la prévalence des poissons au centre, suivis des crabes.

A la lumière des résultats sur l'évolution temporelle, nous pouvons dégager quelques faits

- la gamme de proies est plus diversifiée durant la saison chaude de 1989 que durant la saison froide de 1990 en Casamance ;
- les jambonneaux constituent la proie préférée des poulpes en saison chaude. La part des crabes dans l'alimentation est relativement plus importante en saison froide en 1990 (27,3 %) qu'en saison chaude (22,8 %) en 1989. L'explication, à notre avis, tient au fait que le poulpe étant un prédateur, il va s'attaquer, pour les besoins de sa nutrition, à d'autres espèces. Si, de plus, la proie ciblée se raréfie, ce qui semble être le cas du genre *Pinna* en saison froide dans les eaux sénégalaises, il reporte son alimentation sur les crabes comme second choix.

La variation de la composition du régime suivant la profondeur nous semble un fait établi. En effet, chaque strate de profondeur abrite un ou plusieurs groupes d'espèces données. Le poulpe ayant une distribution verticale assez large (jusqu'à 200 m de profondeur), il est contraint, pour sa subsistance, d'adopter un comportement dit d'opportunisme en se nourrissant dans la gamme d'espèces offertes par son environnement.

D'après les résultats obtenus par rapport à la nature du fond, il apparaît que la nourriture du poulpe sur fond rocheux est constituée de poissons, de «divers crustacés» et de crabes. L'alimentation sur les fonds sableux à sabla-vaseux, que les poulpes affectionnent particulièrement et qui sont aussi les aires de distribution des coquillages, est constituée en majorité de *Pinna*, de crabes, et de bernard-l'ermite.

Suivant le poids des individus et la richesse du milieu, la composition et les proportions des constituants du régime alimentaire du poulpe varient. En effet, les jeunes individus se contentent de proies de petites tailles («divers crustacés», crevettes, balanes, petits poissons) et de proies plus ou moins *fixes* (*Atrina sp.*, balanes) qui sont plus faciles à capturer.

Plus le poulpe grandit, plus il acquiert la puissance lui permettant d'affronter des proies de grandes tailles (crabes, poissons de grandes tailles, bernard-l'ermite, seiches, etc.) qu'il couvre avec sa membrane.

L'étude de la composition du régime alimentaire du poulpe n'indique pas de différences significatives entre les femelles et les mâles. Nous en déduisons que le poulpe ne choisit pas ses proies en rapport avec son sexe.

Les résultats obtenus sur la composition du régime alimentaire du poulpe femelle en fonction de la maturité sexuelle, sont similaires à ceux auxquels nous avons abouti en rapport avec la taille

BIBLIOGRAPHIE

- Baddy M. 1993. Etude de la biologie du poulpe (*Octopus vulgaris*) et expérimentation de pots comme nouvelle technique de pêche dans la zone d'Agadir. Rapport final du projet FIS : A/1745-1, 48 p.
- Bakhayokho M. 1997, La pêche artisanale à la turlutte des céphalopodes au Sénégal : Contexte de développement, de l'impact et des enseignements de leur utilisation par les pêcheurs. Doc. sci. Cent Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 146 : 17p.
- Barry-Gérard M. 1987. Les poulpes au Sénégal : Réflexion sur les captures exceptionnelles de 1986. Doc. Int. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 7 p.
- Caverivière A. 1990. Etude de la pêche du poulpe (*Octopus vulgaris*) dans les eaux côtières de la Gambie et du Sénégal. L'explosion démographique de l'été 1986. Doc. sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye. 116 : 42 p.
- Caverivière A. 1993. Le poulpe (*Octopus vulgaris*) au Sénégal : une nouvelle ressource. In : L'évaluation des ressources exploitables par la pêche artisanale sénégalaise. Symposium de Dakar du 08 au 13 février 1993 ; M. B. Gérard, T. Diouf, A. Fonteneau (éds). ORSTOM Editions COLLOGUES et SEMINAIRES., 1994, Tome II : pp 245-257.
- Caverivière A. et Thiam M. 1992. Indices d'abondance et niveaux d'exploitation des espèces démersales du plateau continental sénégalais. Estimations à partir des résultats des campagnes de chalutage stratifié (1986-1991). Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye. 132 : 147 p.
- Guerra A. 1978. Sobre la alimentación y el comportamiento alimentario de *Octopus vulgaris*. Inv. pesq. 42(2) p 35 1-364, 1978
- Hatanaka H., 1979 .- Studies on the Fisheries biology of common Octopus off the north-west coast of Africa. Bull. Far Seas Fish. Res. Lab., 17 : 13-19.
- Nigmatulin et Ostapenko, 1976. Feeding of *Octopus vulgaris* Lam. From north west African coast. ICES, CM/K 6 : 1-16
- Nixon M., 1987. The digest of cephalopods. in : Cephalopods life cycles, Boyle P.R. (eds.) vol. II, Academic Press, London : 201-2 19.